

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/4281  
28 mars 1960  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, EN DATE DU 27 MARS 1960, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de demander à être invité par le Conseil de sécurité, conformément à l'article 37 de son règlement intérieur provisoire, à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question sur laquelle l'Inde et d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies ont attiré l'attention du Conseil par la lettre qu'ils vous ont adressée le 25 mars 1960. Mon gouvernement a envoyé au Secrétaire général de l'Organisation un câble constituant les pouvoirs nécessaires.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire de l'Inde

Représentant permanent de l'Inde  
auprès des Nations Unies

Signé : C. S. Jha

-----